



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

*Le Conseil Municipal se réunira dans la **salle des Cérémonies de la Mairie** le*

Jeudi 18 décembre 2025 à 19 h 30

Affiché le 12 décembre 2025

Ordre du jour

INTERCOMMUNALITÉ

1. Gestion du trait de côte et risque érosion en lien avec la loi climat et résilience – Demande d'inscription sur la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral

SDEER

2. Modification des statuts (Autorité locale compétente du Plan de Corps de Rue Simplifié – PCRS)

FINANCES

3. Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
4. Subventions 2025 – Chèques Loisirs et Sports
5. Subventions 2026

RESSOURCES HUMAINES

6. Protection Sociale Complémentaire – Risque « Santé »

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Informations et questions diverses

La présence du public est autorisée dans la limite des places disponibles.

MAIRIE

32, rue de la République – CS 20010 – 17740 Sainte-Marie de Ré
Tél. : 05.46.30.21.24 – E-mail : info@saintemariedere.fr
www.saintemariedere.fr | saintemariedere

